

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ n° 2019-08-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES SCRUTINS DU 5 FÉVRIER 2019 RELATIFS AU RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (SHS)

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté n°2018-56-DAGAP du 18 décembre 2018 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil d'UFR SHS,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part des listes candidates en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 29 janvier 2019.

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté n°2018-56-DAGAP du 18 décembre 2018 susvisé, la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président : Alain RICHAUD, Doyen de l'UFR-ip SHS
Assesseurs : Peggy GIOLITTI
Vasco GOMES

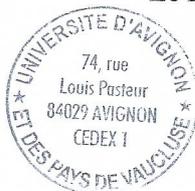
Article 2 :

Le présent arrêté sera publié selon les modalités prévues à l'article 22 de l'arrêté n°2018-56-DAGAP du 18 décembre 2018 susvisé.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 30 janvier 2019

Le Président de l'Université d'Avignon,



Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES

Campus Hannah Arendt
Site centre-ville

74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1

Tél. + 33 (0)4 90 16 27 08 OU 28 43

service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr

http://www.univ-avignon.fr